# BUSSAC info

N ISSN 0766-2246




Bulletin local parution tous les 2 mois

NOV-DEC 1985 N°15

# SOMMAIRE


* EDITORIAL : FAIRE-PART ..... 1

* LA VIE DES SECTIONS :

- La faute à qui ? ..... 2
- Stage Bibliothèque ..... 4
- Quinzaine du Cinéma ..... 5
- Rétrospective I985 ..... 6
- Section Jeux de Sociétés ..... 8

* INFORMATIONS MUNICIPALES

- Réunion du 15 novembre I985 ..... 9
- Réunion du 10 Décembre I985 ..... 11

* INFORMATIONS LOCALES

- Conseil d'Ecole ..... 13
- Université du Temps Libre ..... 16
- Et si nous parlions Football ..... 17
- Vivre ensemble : les Immigrés parmi nous ... 20
- La Solitude ça existe ..... 24
- Les Rosières de 1892 à nos jours ..... 26

* REFLEXIONS D'UNE VIEILLE PHILOSOPHE ..... 28


&*&*&*&*&*&*&*&*&*&*&*&*&*&*&*&


Ont participé à l'élaboration de ce Numéro :

& René BOURAUD ( responsable de la publication )

& Janine CASTILLON et Marie-Jo CHAPUIS ( conseils à la redaction )

& Marie-Claude ALLINAND , Nicole CHABOT et Sylvia CASTILLON ( Frappe du texte et mise en page )

& Liliane PENISSON ( illustrations )

& Bruno ALLINAND, Jean-Marc ALLINAND et Henri COURTIN ( impression et distribution )

Dépôt légal 4ème Trimestre I985 - N°15

# FAIRE-PART

Après une gestation longue et parfois pénible, qui a duré au moins aussi longtemps que celle d'une maman éléphant, le Foyer Rural est heureux de vous annoncer la naissance de son petit dernier, je veux parler de la section Photo.

En effet, ce jour, Vendredi 17 janvier, quelques personnes, très peu, trop peu, se sont réunies pour essayer de faire grandir gentiment mais fermement ce nouveau-né.

A cette occasion, lui ont été choisis les parrains suivants :

. CHABIRON Jean-Pierre (Responsable) ;
. DUPONT Jean-Claude (Trésorier) ;
. GUITER Philippe (Trésorier-Adjoint) ;
. DEMAZOIN Bernard (Secrétaire) ;
. EMERIT Patrick (Secrétaire-Adjoint).

Cette section sera animée par MM. DUPONT et GUITER qui, par leur passion pour la photo, sauront vous initier et vous intéresser à leur hobby. Le labo est équipé d'un matériel formidable aux dires des spécialistes, il serait donc dommage qu'il dorme sans servir.

Pour l'instant, nous nous sommes arrêtés sur le Noir et Blanc mais il n'est pas impossible que par la suite, et suivant la demande des adhérents, l'achat d'un agrandisseur couleur ne soit envisagé.

En un mot, venez nous aider à faire grandir ce nouveau-né qui ne demande que cela. En espérant que la section verra venir de nombreux adeptes dans les prochains mois, je vous dis bonnes photos et à bientôt.

Le Responsable, J. P. CHABIRON

NB : Pour tous renseignements complémentaires, se rapprocher des personnes nommées ci-dessus.

# LA FAUTE A QUI ?

Au journal, c'est ce que chacun se demande, sans oser vraiment jeter la pierre aux autres, car enfin tous ont des excuses... valables, puisqu'on se donne la peine de les trouver. Mais vous savez bien que, même dans les familles les plus unies, les défauts du gosse viennent de l'autre parent. Heureusement, les solutions ne manquent pas pour remédier aux petits travers et poursuivre un droit chemin.

Et en particulier au journal, il ne faut pas perdre de vue que cet enfant, qui entre dans sa quatrième année (hé oui, quand même !) ne peut progresser que si vous le soutenez.

En fait, il ne peut exister que par vous ; bien sûr, les sections du Foyer Rural nous remettent régulièrement leurs articles, souvent des compte-rendus de manifestations ; trop rarement l'annonce des prévisions (communiquez-les assez longtemps à l'avance).

Mais vous, les "particuliers", cherchez bien : vous avez sûrement un talent caché de conteur, de dessinateur, d'humoriste, de cruciverbiste, de poète, de ... tout ce que l'on peut écrire, lire ou regarder. Allons, ne soyez pas si modeste, faites-nous profiter de votre savoir. Envoyez-nous des articles... s'il vous plaît.

Nous aimerions ne pas avoir à supplier pour que nous parviennent les articles. Peut-être serait-il bon d'ailleurs de rappeler quelques dates. Ce n° 15, porteur de nos voeux pour 1986, a la date de novembre-décembre 85. Comment voulez-vous qu'il paraisse avant janvier, puisqu'il relate les activités de novembre et décembre ?

Il serait certainement plus intéressant d'annoncer les manifestations futures. Mais il faudrait alors que vous nous communiquiez vos calendriers assez tôt : prévoyez un délai de deux mois et demi.

.../...

Par exemple dans le numéro 16, qui paraîtra début mars, si vous nous aidez, pourraient être annoncées vos manifestations de fin mars - avril - mai. Evidemment, les compte-rendus paraîtraient après, et c'est leur définition, accompagnés de photos, pourquoi pas ?

Donc, si vous voulez faire paraître quelque chose dans le prochain numéro (n° 16), faites-nous parvenir vos articles avant le 14 février, faute de quoi on ne peut plus respecter de dates.

D'autre part, nous devons vous tenir au courant d'une question un peu épineuse : après avoir fait nos comptes, nous nous sommes aperçus que nos dépenses excédaient nos recettes. Le prix du journal, en comptant les impressions et tirages au SIVOM, les papiers, les encres, était relativement élevé en 1985 et ne va sûrement pas diminuer en 1986. Aussi, en accord avec le Conseil d'Admninistration du Foyer Rural, allons-nous vous demander un effort, en portant à 6 F le prix du numéro, donc à 30 F pour un abonnement d'un an.

En espérant que cela n'entachera pas notre amitié, l'équipe de BUSSAC-INFO vous renouvelle ses

MEILLEURS VOEUX POUR 1986

J. CASTILLON.

# STAGE BIBLIOTHEQUE

Le 19 Novembre 1985, nous avons été conviées par la Bibliothèque Centrale de Prêt et la Bibliothèque Municipale de SAINTES à un stage de formation sur le fonctionnement d'une bibliothèque en milieu rural.

Mme COUTANT, conservateur de la bibliothèque de SAINTES, avait mis à notre disposition une salle de réunion. Différentes petites bibliothèques étaient représentées (la nôtre tout particulièrement : malgré la neige, nous étions trois.) Mlle PEYRAUD, responsable de la BCP, nous a parlé du fonctionnement d'une bibliothèque municipale, du classement, du rangement et de l'entretien des livres, plus complexe qu'il n'y paraît. Mme COUTANT nous a fait visiter sa bibliothèque. Nous avons été impressionnées par le choix des livres. Nous avons admiré notamment le coin enfants qui nous concernait davantage.

De nombreux problèmes ont été soulevés. Beaucoup de petites bibliothèques ont du mal à s'installer et à survivre (l'une d'elles doit même partager les locaux avec la gendarmerie d'été !) BUSSAC fut citée en exemple pour ses installations et le soutien apporté par la municipalité et le Foyer.

Nous espérons que cette journée nous sera profitable et qu'il en découlera un meilleur fonctionnement de notre bibliothèque.

*****

Nous profitons de cette occasion pour rappeler que la bibliothèque de BUSSAC est ouverte :

- le lundi de 15 h à 17 h
- le jeudi de 14 h à 17 h 30

} En priorité pour les scolaires.

- le mercredi, de 15 h à 17 h (l'hiver) et de 16 h à 18 h (l'été).

Vous pouvez emprunter deux livres pour une durée maximale de deux semaines. Vous trouverez des romans, des livres pour enfants, des BD, des livres pour vos loisirs, des biographies, des récits d'aventure, etc...

La carte du Foyer Rural suffit pour s'inscrire.

Les Responsables du jeudi.

# Quinzaine Du CINEMA

C'est sous ce thème que se déroulera cette année la quinzaine du Cinéma 16 mm en milieu rural autour de SAINTES.

Outre les communes et établissements concernés : Burie - Chaniers - Le Petit Chadignac - Chermignac - Le Lycée Agricole - Préguillac - Varzay, il est prévu à BUSSAC, salle Municipale, cinq projections de films de qualité dans la série "Aventures" :

. Mardi 11 février, à 21 h 00 - ADULTES
. Mercredi 12 février, à 15 h 00 - SCOLAIRES
. Vendredi 14 février, à 21 h 00 - ADULTES
. Mardi 18 février, à 21 h 00 - ADULTES
. Jeudi 20 février, à 15 h 00 - SCOLAIRES.

Un aperçu des films programmés dont certains sont en scope et couleurs :

- CONAN LE BARBARE -
- L'ESPRIT DU VENT -
- POINT LIMITE ZERO -
- LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE -
- L'ILE AU TRESOR -
- DARK CRISTAL -
- DUEL -

La programmation définitive sera diffusée par voie d'affiches en temps utiles.

*Prix des places :

. Enfants : 10 F 00
. Adultes : 15 F 00

Un tarif spécial Adultes pour trois films est prévu à 35 F 00.

A bientôt !

# RETROSPECTIVE 1985



BUSSAC SOUS LA NEIGE

&&&&&&&&&

ECHAUFFEMENT GENERAL

RANDONNEE PEDESTRE 12 JANVIER 1985



Sur le Chemin de MONTVOLLANT



Sur le chemin de

C H A R M E N E U I L

Clichés communiqués par des photographes amateurs.



## Section "JEUX DE SOCIETE"

# CONCOURS DE BELOTE

La Section "JEUX DE SOCIETE" renforcée pour la circonstance par les autres sections du Foyer Rural, a le plaisir de porter à la connaissance des "mordus" de la belote, que le concours annuel aura lieu le samedi 22 février prochain en la salle Municipale de Bussac.

Vu l'urgence de diffusion de ce message, nous ne pouvons préciser l'importance et la qualité des lots, mais que les joueurs se rassurent, ils seront conformes aux traditions et communiqués en temps utile par voie de presse habituelle...

Le Président du Foyer Rural,
Joseph CASTILLON.

# PÊCHE FLUVIALE

## AVIS ANNUEL

Rectificatif à l'avis annuel du 30 Octobre 1985, fixant les périodes d'interdiction de la pêche en 1986 dans le département de la Charente-Maritime.

Application des dispositions du décret du 16 Septembre 1958 modifié, relatif à la pêche fluviale et de l'arrêté règlementaire permanent du 2 Juin 1964 modifié.

Le tableau figurant à l'avis annuel du 30 Octobre 1985 est modifié comme suit :

| Désignation des espèces | Cours d'eau de 1ère catégorie | Cours d'eau de 2ème catégorie |
|---|---|---|
| Brochet ..... | sans changement | 3 Février au 28 Mars (au lieu de 1er Février au 31 Mars ) |

# INFORMATIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 15 Novembre sous la présidence de Monsieur Guy CHAPUIS, Maire.

- **Convention entre l'Etat et la Commune en application du Plan Informatique pour Tous :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention fixant les modalités d'utilisation du matériel d'informatique installé dans les Ecoles de BUSSAC SUR CHARENTE dans le cadre du Plan Informatique pour Tous.

Le Conseil Municipal approuve les termes de cette Convention et souhaite en particulier que ces matériels puissent être mis à la disposition du public dans le cadre des activités du Foyer Rural. Les modalités de fonctionnement afférentes au déroulement de cette activité seront précisées par un avenant à la convention entre le Foyer Rural et la Commune pour l'utilisation des équipements.

- **Budget Supplémentaire 1985 :**

Monsieur le Receveur présente le budget supplémentaire établi par Monsieur le Maire. Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement à 198 244 F et pour la section d'investissement à 195 700F. Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

- **Aide attribuée à un Agent dans le cadre de l'Action Sociale en faveur des Personnels Communaux :**

Monsieur le Maire propose au Conseil l'attribution à compter du 01/01/86 de l'aide accordée aux agents communaux dont un enfant est handicapé ou infirme, au bénéfice de Monsieur FAVEAU Jean-Louis pour son fils Frédéric. Le Conseil accepte cette proposition.

- **Utilisation des fonds scolaires 84/85 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil le programme

d'emploi des fonds scolaires 84/85 fixé en accord avec les Instituteurs du Groupe Scolaire. La dotation s'élève à 910 Francs ainsi répartis : 200F : matériel informatique; 155F : matériel pédagogique; 405F de publications scolaires et 150F de polycopie. Le Conseil accepte ces propositions.

- Institution de régies de recettes :

Afin de pourvoir aux encaissements des recettes provenant des locations de la Salle Municipale et de la Garderie péri-scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseilla création de deux régies de recettes dont le Régisseur sera la Secrétaire de Mairie. Cette proposition est adoptée.

- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée :

Après avoir pris connaissance de la demande exprimée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, le Conseil décide de :
- ne pas vendre les chemins ruraux mentionnés;
- empêcher leur interruption par des clôtures;
- conserver leur caractère public et ouvert;
- accepter le balisage ( en cas de nouveau projet );
- en cas de suppression inévitable, proposer au Conseil Général un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promendae et de la randonnée.

*&*&*&*&*&*&*&*&*&*&*&*&*

Le Conseil s'est également réuni à la Mairie le 10 Décembre, sous la présidence de Monsieur René BOURAUD, Maire-Adjoint. Monsieur le Maire et un Conseiller étaient excusés.

## V O I R I E

- Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Madame DUGUE :

Monsieur BOURAUD rappelle au Conseil la décision prise par l'assemblée délibérante d'acquérir la parcelle de 703 m2 sise au lieu-dit " Les Grands Champs ". Monsieur le Maire, chargé par le Conseil de contacter la propriétaire a obtenu son accord pour un prix de 14 060 Francs, soit 20 F le m2. Le Conseil accepte cette proposition et charge le Maire de signer l'acte.

- Signalisation passage piétons écoles :

Monsieur BOURAUD rappelle au Conseil que, suite à un accident de la circulation, le panneau avec flash signalant le passage piétons et la sortie des écoles a été en dommagé et est donc actuellement inexistant. le Conseil avait déjà étudié la proposition de la Société DELAGE de PONS qui consiste à faire fixer une potence avec feux cli notants, installés dos à dos. Le Conseil, constatant la nécessité de rétablir la signalisation de ce passage piétons pour la sécurité des enfants, accepte cette proposition et charge le Maire de faire fabriquer ces poteaux en accord avec les Services Techniques du S.I.V.O.M et de la D.D.E pour ce qui est de l'implantation au-dessus de la D 114.

## B A T I M E N T S  C O M M U N A U X

- Groupe Scolaire et logements de fonction : réfection des façades extérieures :

Monsieur BOURAUD présente au Conseil Municipal le devis établi pour le ravalement des façades du Groupe Scolaire

et des logements de fonction, devis s'élevant à la somme totale de 127 988 Francs. Le Conseil Municipal décide que soit constitué un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

- Groupe Scolaire : chauffage dans la salle d'activités

Le Conseil examine les devis relatifs au mode de chauffage dans la salle d'activités et opte pour celui sans création de conduit d'évacuation extérieure, pour un montant de 11 111,36 F. Le Conseil charge donc le Maire de faire procéder à l'installation par Mr GARLOPEAU.

- Agrandissement de la Salle Municipale :

Monsieur BEDOCHAUD expose au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du Foyer Rural avait exprimé le voeu que soit édifié dans le prolongement de la salle à manger du Foyer Rural , un local permettant d'y entreposer tables et chaises dela Salle Municipale. Le Conseil Municipal,constatant l'intérêt de cette construction, pour permettre 'aménagement du bar, étudiera cet aménagement.

# Conseil d' Ecole

## du 9-11-85

En présence des huit membres du Conseil d'Ecole, de Monsieur le Maire, de Monsieur JOUET, Délégué Départemental et des enseignants, le Conseil d'Ecole s'est réuni à l'école samedi 9 novembre, à 9 heures.

L'ordre du jour a été le suivant :

## -PROJETS PEDAGOGIQUES

Présenté par Paul PIMIENTA et Monsieur GUITER concernant une activité "tennis de table" le mardi de 15 h 45 à 16 h 45 et de 17 h à 18 h pour les élèves volontaires du CM1 et du CM2.

Le Conseil d'Ecole et Monsieur le Maire donnent un avis favorable à ce projet qui sera présenté plus en détail à Monsieur l'Inspecteur Départemental afin d'obtenir son agrément.

## -ATELIERS

Le projet de l'année dernière présentant de nombreux inconvénients (mais aussi des aspects positifs cependant), il est abandonné. Cette année, les ateliers d'activités manuelles et éducatives fonctionneront avec l'aide des parents à l'intérieur de chaque classe.

De temps en temps un grand projet sera retenu. Toute l'école y participera sous la forme de classes éclatées. Le premier thème choisi est Noël.

## -AMENAGEMENT DE COUR

La première réunion est prévue le samedi 23 novembre à 14 heures à l'école, pour tous les parents intéressés.

.../...

## -ASSURANCE SCOLAIRE

A la suite d'un accident sans gravité, certains parents demandant des informations, il est prévu de faire connaître à tous la conduite à tenir en cas d'accident pendant les heures de classe, aussi bien du côté des enseignants que des parents.

## -SALLE INFORMATIQUE

La salle d'activités éducatives servira aussi de salle informatique. Elle va être équipée de tables repliables qui seront rangées dans un placard et de chaises empilables.

De plus, une nouvelle table de ping-pong, pliante, va être achetée sur les crédits de la fête. Ainsi, cette salle dont le sol a été peint et qu'il est prévu de chauffer, accueillera de très nombreuses activités.

Si un club informatique est créé, il l'utilisera en dehors des heures de classe.

## -QUESTIONS DIVERSES

- Les enseignants précisent ce que l'on peut demander aux enfants le soir à la maison (leçons et devoirs) ;

- la majorité des parents semble favorable à la garderie. Le petit déjeuner est très apprécié ;

- Madame Marie-Blanche BLANCHARD est déléguée à la garderie.

- Le nouveau numéro de téléphone de l'école va être communiqué aux parents.

.../...

- Maternelle :

Monsieur GUILLORY demande s'il est possible que les enfants n'apportent plus à manger dans la journée. Ils trouveront des biscuits à l'école ;

- Monsieur le Maire fait part d'un projet municipal concernant l'aménagement d'un parking devant l'école et la mairie ;

- Il indique aussi que le feu de signalisation détruit par un véhicule sera réinstallé en hauteur, au-dessus du passage protégé servant à la sortie des élèves ;

- Les membres du Conseil d'école font savoir que beaucoup de parents sont favorables à la présence de Monsieur MAZEMONDET aux heures de rentrée et sortie des élèves ;

- Monsieur le Maire indique aussi qu'un local de rangement pour la maternelle pourrait être construit derrière la classe. De plus, un agrandissement de la salle de restaurant de l'école pourrait avoir lieu l'an prochain ;

- Des parents posant le problème de la piscine couverte de SAINTES, il semble trop tôt pour donner une réponse.

Bussac, le 13-11-1985.

Pour le Conseil d'Ecole,

Le Directeur, La Directrice,

J. GUITER. J. COSTE.

# UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE

- SERVICE d'ANIMATION -

Mairie de SAINTES

B. P. 172

Téléphone : 46.74.67.00

Conférences Salle Saintonge, à 14 h 30

- Salles n° 3 et n° 4 -

- 13 février : -

" FEMINISME ET MISOGYNIE AU COURS DES SIECLES."

Par Madame Le Professeur DESMOND

- 13 mars : -

"LES GRANDES ETAPES DE LA PENSEE ECONOMIQUE."

Par le Professeur LAFAY

- 10 avril : -

" LES PROBLEMES ENERGETIQUES : LEUR COUT. "

Par le Professeur d'UTRUY

*****

# Amis Bussacais,

# et si nous parlions "FOOTBALL"

Le "FOOTBALL", une institution nationale, que dis-je : internationale. Tous, jeunes et moins jeunes s'intéressent à ce "jeu de balle". Mais au fait, d'où vient le FOOTBALL ? Quel âge a-t-il ? A-t-il subi des transformations depuis sa naissance ? Et où est-il né ? Jetons un regard derrière nous et essayons d'examiner et de disséquer ce phénomène de société.

Le jeu de la balle, ronde ou ovale, petite ou grande, lancée à la main ou avec le pied, en groupe, a été dès l'Antiquité un divertissement, une compétition sportive, un spectacle. Il a été pratiqué par les Chinois, les Grecs, les Romains, mais selon quelles règles ? Nous l'ignorons.

Les Grecs l'appelaient "EPISCYRE". Ils jouaient en équipes et partageaient le terrain en deux camps par un alignement de pierres : les joueurs se disputaient la balle.

Les Romains pratiquaient un jeu plus violent, appelé "HARPASTUM" (du Grec "HARPAZO" : enlever), qui fut probablement introduit en Grande-Bretagne par les légions de Jules César. A la fin du XIXème siècle, ce jeu devint à la mode sur le continent sous le nom de "FOOTBALL".

L'Angleterre a conservé un édit, datant de 1314, par lequel le roi Edouard II interdit le jeu en raison de sa violence. Cette loi fut abrogée en 1617 par la "Declaration of Sports" de Jacques 1er Stuart. Dès lors, le jeu de balle connut un grand succès. Il se déroulait sur un terrain d'environ 400 mètres de long, à chaque extrémité duquel deux piquets, enfoncés dans le sol, tenaient lieu de buts. Cinq cents personnes au moins essayaient de s'arracher un ballon de cuir bourré de copeaux ! On n'ose imaginer la mêlée qui devait s'ensuivre ! (Hé, as-tu vu le ballon ? !)

.../...

Le "CALCIO" des Italiens de la Renaissance avait plus de pittoresque et d'élégance. A Florence, au temps des Médicis, la place de l'église Santa-Croce en était le théâtre. Chaque équipe se composait de 27 joueurs qui se servaient le plus habilement possible de leurs pieds et de leurs mains.

Ce jeu était aussi en honneur à Venise, où il se déroulait sur un terrain circulaire dont les buts étaient en maçonnerie : deux belles marches en permettaient l'accès (on prenait alors peu d'égard pour les os des malheureux joueurs !)

Le Football eut un très grand succès en Angleterre au XVIIIème siècle, mais il y avait alors autant de règles différentes que de terrains de jeu. En 1846, les élèves des collèges anglais se réunirent à Cambridge pour fixer les premières règles internationales.

La première société de football du monde fut le "SHEFFIELD CLUB", organisé en 1885. La première Fédération Nationale, elle aussi anglaise, fut le "FOOTBALL ASSOCIATION", fondée le 23 octobre 1863 dans la "FREEMASONS TAVERN" de Great Green Street. Au cours de cette réunion, le nombre de joueurs fut fixé à 11 (il y avait alors 8 attaquants et 3 défenseurs) et la direction de la partie fut confiée à un arbitre. Voici les phases successives de l'évolution du jeu :

* 1875 : Application de la barre horizontale sur les deux pieux du but, pour délimiter leur hauteur ;
* 1878 : Introduction de l'usage du sifflet de l'arbitre ;
* 1891 : Application des filets aux buts et introduction du "PENALTY" ;
* 1901 : L'équipe nationale anglaise dispute sa première partie avec une équipe du Continent et bat l'Allemagne par 12 buts à 0 !
* 1904 : Le 21 mai, fondation à Paris de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), organe réglant les rapports entre les associations de football des divers pays du Monde. Actuellement, 81 pays adhèrent à la F. I. F. A.

.../...

La France fut parmi les premiers pays à posséder des Clubs de football. Le premier fut fondé au Havre en 1872, puis à Paris en 1879 se fondait le Football Club qui ne vécut que cinq ans. En 1894, deux équipes parisiennes se disputaient ce qu'on peut appeler le premier championnat de France. Enfin, à partir de 1902, se créaient des équipes purement françaises, d'abord dans le Nord (Lille, Roubaix, Tourcoing...), puis dans d'autres villes.

Depuis, le "Football Association" s'est extraordinairement développé dans notre pays. Il est régi par la Fédération Française de Football, association qui, en 1964, groupait environ 6 000 clubs et près de 800 000 joueurs. Cette Fédération organise de nombreuses compétitions réservées aux équipes scolaires, universitaires, militaires, juniors et séniors, mais la plus importante est la coupe de France, calquée sur la Coupe d'Angleterre : elle réunit chaque saison plus de 600 équipes et la finale se joue à Paris en présence du Président de la République. La première équipe gagnante de la finale de la Coupe de France fut l'"OLYMPIQUE DE PANTIN" en 1918. La "COUPE MONDIALE" fut instituée en 1930 par la FIFA ; elle fut disputée la même année entre l'Uruguay (champion) et l'Argentine à Montevideo. Elle a lieu tous les quatre ans.

En 1823, dans une petite ville du centre de l'Angleterre, au cours d'une partie de football, un étudiant quelque peu "belliqueux", a voulu manifester sa colère et son impatience. Saisissant le ballon dans ses mains, il court le porter directement dans le but ! Eh oui, vous avez deviné : la petite ville anglaise s'appelle RUGBY et le... rugby était né !

Voici un bref résumé de l'histoire du football. Et les Jeux Olympiques, me direz-vous ? Ils feront l'objet d'un prochain article... Si vous le désirez, Amis Lecteurs !

Madame Moïson.

# Vivre ensemble : les immigrés parmi nous

L'immigration, phénomène séculaire, a fourni à la France les enfants, les ouvriers et les soldats dont elle manquait. Elle a également enrichi notre patrimoine culturel. La crise économique a entraîné l'arrêt de l'immigration. Elle a aussi induit des attitudes xénophobes. Cette situation, dont la population immigrée n'est pas responsable, ne doit pas nous faire oublier le rôle irremplaçable qu'elle joue dans la vie économique de notre pays.

Comprendre l'immigration, combattre les idées fausses, tel est l'objet de cette information.

## La contribution des immigrés au développement de la France.

• L'immigration est un phénomène mondial.

Phénomène mondial, l'immigration se ralentit cependant aujourd'hui car la capacité des pays d'accueil se réduit du fait de la crise économique et il apparaît de plus en plus clairement qu'il vaut mieux aider le développement économique, social et culturel des pays migratoires, plutôt que de favoriser le déracinement des hommes.

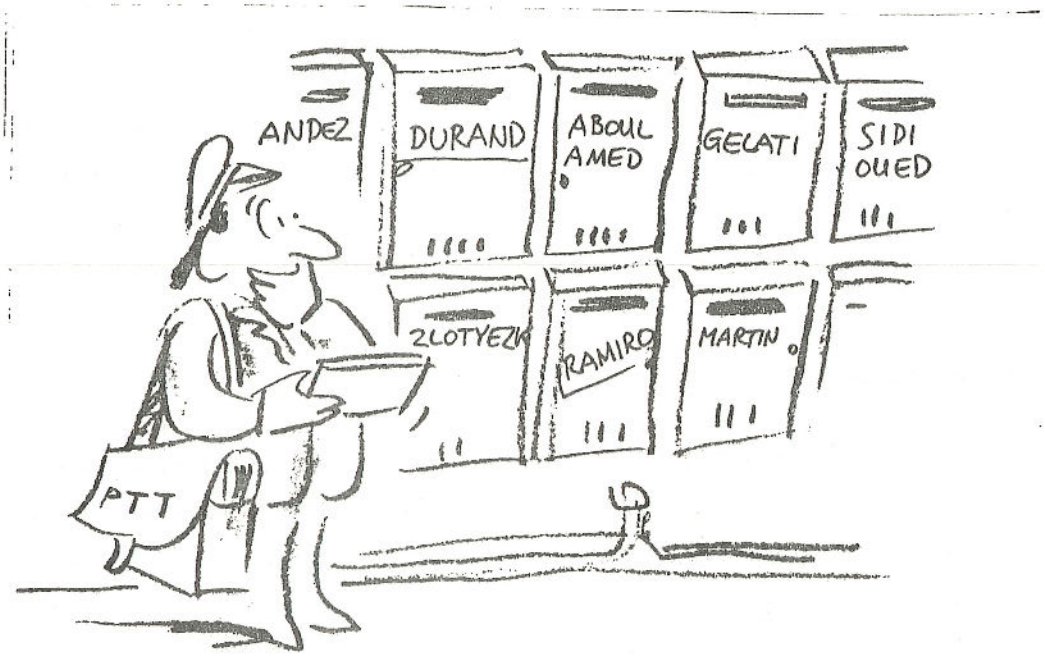
• L'immigration en France a une longue histoire.

Par goût de la découverte ou de l'aventure, le plus souvent poussés par les événements politiques ou les nécessités économiques, des hommes ont depuis des siècles rejoint la France. Traditionnelle terre d'accueil, la France reçoit depuis longtemps des travailleurs étrangers pour développer son économie.

.../...

• Qui sont les immigrés ?

4 200 000 personnes de 123 nationalités : telle était la population étrangère en France en 1983. Les principales communautés sont les suivantes : Portugais, Algériens, Italiens, Marocains, Espagnols, Tunisiens, Turcs et pays du Sahara. Les immigrés peuvent devenir Français. En restant en France, nombre d'entre eux adoptent notre nationalité. La France s'est construite par l'accueil constant de nouvelles populations dont certaines y sont installées durablement.




• Que font les immigrés ?

Près de deux millions de travailleurs étrangers contribuent au développement de l'économie française. Ils représentent 9 % de la population active. Les immigrés occupent des emplois peu qualifiés : leur qualification tend cependant à s'améliorer. Ils sont très nombreux dans certains domaines : bâtiment, génie civil, hygiène, construction auto. Leurs conditions de travail sont particulièrement difficiles. La présence d'étrangers dans certains secteurs est décisive pour notre économie. Une voiture sur quatre (notre meilleur produit d'exportation) et un km d'autoroute sur trois sont réalisés par des immigrés.

.../...

# Quelques vérités bonnes à dire

• L'immigration ne crée pas de chômage, elle enrichit notre pays.

L'évolution du chômage est indépendante de l'immigration et renvoyer les immigrés chez eux serait inefficace.

• Plutôt une politique de coopération.

Le gouvernement, dans le cadre de sa politique de coopération, aidera les pays qui le souhaitent à réinsérer leurs ressortissants. Il ne choisira pas la voie répressive contre les immigrés. Nous avons besoin d'eux. Méfions-nous donc des idées toutes faites. Les immigrés ne sont pas la cause de la crise mais plutôt les victimes au même titre, parfois plus durement, que les autres travailleurs.

• L'immigration participe à l'équilibre de la Sécurité Sociale.

S'agissant de l'assurance-maladie, une moindre consommation de soins, de prestations familiales = des allocations moins importantes, de retraite = des droits partiellement utilisés. Attention donc aux préjugés. Les immigrés cotisent comme tout le monde et n'aggravent nullement le déficit de la Sécurité Sociale, bien au contraire.

• L'immigration n'est pas synonyme de délinquance.

Sans doute est-il vrai qu'un nombre important de jeunes immigrés, marqués par l'échec scolaire, le chômage, les conditions de logement difficiles, vivent dans une situation propice à la délinquance juvénile. Les faits méritent cependant d'être clarifiés. La Commission du Bilan précisait que la grande délinquance ne peut pas être attribuée à l'immigration. La délinquance n'est pas liée à la couleur de la peau mais aux conditions de vie. Cherchons donc à améliorer celles-ci et à faire davantage participer les étrangers à notre vie sociale.

.../...

# Améliorer les conditions de vie de tous:

# les mesures mises en œuvre

• Logement et mode de vie des immigrés.

Le Gouvernement met en place une politique d'amélioration des conditions d'existence mais c'est aussi à chacun, notamment à-travers le dialogue, de mieux connaître et d'apprécier ses voisins étrangers.

• Les jeunes immigrés et l'école.

Leur scolarité est dans l'ensemble courte et difficile, d'où un taux d'échec scolaire élevé. Leur difficulté provient des différences de langue, de religion, de coutumes. Diverses solutions ont été apportées. Dans le primaire, la création de classes d'initiation et dans le secondaire, des classes d'adaptation permettant de mieux maîtriser la langue française. L'école est la clé d'une insertion réussie. C'est là que jeunes Français et jeunes immigrés doivent apprendre à vivre et travailler ensemble.

# Comprendre et s'enrichir des différences

• Insérer les immigrés dans la société française.

Insérer les immigrés dans la Société française pour permettre une coexistence harmonieuse entre les communautés.

• Combattre le racisme.

La France possède un dispositif juridique permettant à chaque individu de se protéger contre les actes et les comportements racistes ou discriminatoires. La France n'est plus en mesure d'accueillir de nouveaux étrangers en dehors de ceux qui viennent chercher refuge contre les persécutions, ainsi que les épouses et enfants d'immigrés déjà installés en France. Mais nous savons que les 4 Millions d'étrangers qui vivent et travaillent sur notre sol ont contribué à construire la France d'aujourd'hui. L'avenir ne peut s'envisager sans eux. Comprendre et accepter leurs différences nous permettra de rester ouverts sur le monde et d'enrichir notre patrimoine national.

Office National d'Immigration.

# CAMPAGNE CONTRE LA SOLITUDE

## LE SECOURS CATHOLIQUE A LANCE UNE CAMPAGNE NATIONALE SUR LE THEME :

## "LA SOLITUDE ÇA EXISTE, LA SOLIDARITE AUSSI"

Cette campagne a pour but de faire prendre conscience à tous les Français de la situation de détresse de certains, dont la pudeur et la discrétion font qu'on ne réalise pas souvent leur désespoir.

Devant cette situation préoccupante, comment combattre les pauvretés et les solitudes ? Combattres les pauvretés et les solitudes par la solidarité à tous les niveaux, voilà bien l'enjeu. Il se situe :

- Au niveau des différentes politiques nationales du travail, de l'emploi, de la santé, du logement, de l'éducation, de la formation, de la consommation... Face à l'urgence, des mesures immédiates s'imposent en tenant compte, dès la décision prise, des préoccupations et capacités des plus pauvres, des plus isolés ;

- Au niveau intermédiaire des organismes, services et partenaires sociaux. Dans le cadre de la décentralisation, les pouvoirs régionaux et locaux peuvent intervenir efficacement ;

- Au niveau des associations : leur capacité d'adaptation aux réalités du terrain peut représenter une énorme espérance comme facteur de convivialité locale. Sans doute y aurait-il là une référence pour l'évolution de leur action ;

.../...

- Au niveau des communautés d'église, lieux de célébration et de prière mais aussi lieux d'une charité concrète en solidarité avec les pauvres du voisinage ;

- Au niveau du voisinage qui, sans toujours le savoir, peut être le premier à s'apercevoir de la dégradation des situations, mais aussi à déclencher les capacités de résistance et d'initiative des personnes seules, à les encourager, à les accompagner ;

- Au niveau des pauvres eux-mêmes. Reconnus comme d'authentiques partenaires, ils sont les mieux à même d'élaborer les solutions qui leur conviennent.

Cet objectif, ce projet, de nombreuses personnes le réalisent chaque jour comme bénévoles au Secours Catholique et beaucoup d'autres ailleurs, sur d'autres terrains, dans d'autres engagements.

Nous vous invitons à vous joindre à elles, en disant :

OUI à la SOLIDARITE, NON à la SOLITUDE.

*****

# Liste

## des Bénéficiaires du legs Couprie

Depuis l'origine: 1892

16 Juin 1890
PAUL COUSIN
Notaire à Paris
6 [illegible]




Dépôt du testament
de M. Jean Couprie

1041

Ce à Pèg[illegible]

Ceci est mon testament

Moi Jean Couprie étant dans la quatre vingt cinquième année de mon age demeurant à Paris rue de Reuilly n° 28 sain sain de corps et d'esprit, ai fait et écrit en entier de ma main mon présent testament ainsi qu'il suit

Je donne et legue à la Commune de Blanzac où je suis né (Charente Inférieure) une somme de vingt cinq mille francs, à employer à l'achat d'une rente trois pour cent dont les arrérages seront affectés annuellement au mois de mai à doter une jeune fille née dans la dite commune de Blanzac sur la désignation du Conseil municipal

1) 15 Mai I892 RENAUD Marie Olive
2) 07 Mai I893 JEROCHEQUE Marie Angèle
3) 06 Mai I894 MICHAUD Madeleine
4) 12 Mai I895 RENAUD Clémentine
5) 17 Mai I896 CHAUSSAT Angèle
6) 23 Mai I897 VINET Sidonie
7) 1er Mai I898 RENAUD Louise ( Refus du Sous-Préfet: l'intéressée étant folle )

02 Octobre I898 DURAND Renée

8) 07 Mai I899 BIRON Louise
9) 20 Mai I900 VINET Marie
10) 19 Mai I90I CHADAIL Méline
11) 11 Mai I902 CARTIER Renée
12) 10 Mai I903 TAILLASSON Mathilde
13) 15 Mai I904 BLANCHARD Maria
14) 21 Mai I905 BERTON Julia
15) 20 Mai I906 TAILLASSON Marie
16) 12 Mai I907 BIRON Justine
17) 17 Mai I908 BLANCHARD Eva
18) 23 Mai I909 CARREAU Rosa
19) 29 Mai I9I0 GUILLAUD Gabrielle
20) 14 Mai I9II BERTON Lucie
21) 19 Mai I9I2 VINET Marguerite
22) 18 Mai I9I3 THORAUD Yvonne
23) 17 Mai I9I4 DROUILLARD Maria Amélie
24) 16 Mai I9I5 FUMERON Louise Camille
25) 21 Mai I9I6 JUDET Edith
26) 20 Mai I9I7 GUILLAUD Lucienne
27) 19 Mai I9I8 CARTIER Marguerite
28) 11 Mai I9I9 BERTON Marguerite
29) 09 Mai I920 RICHE Odette
30) 08 Mai I92I ABALIN Léa
31) 07 Mai I922 VIEUILLE Madeleine
32) 06 Mai I923 DROUILLARD Odette
33) 04 Mai I924 TAILLASSON Suzanne
34) 17 Mai I925 PERTUS Marguerite
35) 09 Mai I926 DROUILLARD Téhérèse
36) 08 Mai I927 VINET Olive
37) 30 Mai I928 RENAUD Albertine
38) 19 Mai I929 DELAHAY Léontine

A SUIVRE DANS LE PROCHAIN NUMERO.....

## Mme Louise GÉLINAUD. — Réfections d'ine veille philosophe.

*Parler de la région est de Saintes :*
*Chaniers - Saint-Sauvent*

Jhe veux pas chère dans les manies de thiéllés gens thi disant : de mon temps ol allait meux. Moè, jh'ai dés idées larges. Mais, tout de même, ol a des foués voure que jhe seux-t-étounnée.

In jhour, jhe marchais sus in trotouer, à SAINTES. Devant moué, ol avait deux jhènes drôles thi se teniant peur la main. Il étiant tout deux habillés de même avec dés chemises à fieurs et thiellés thiulottes thi appelant dés bludejines.

Jhe trouvais qu'il aviant pas l'air fin de se teni coume thieu peur la main. Et pis jh'ai vu qu'o n'en avait in qu'avait lés piaux dans le cou. Alors jhe me seux dit qu'ol était ine drôlesse. Mais en m'approchant, jh'ai vu que l'aute avait des bouclyes d'oreilles. Peur le cot, jhe savais pus voure que jh'en étis. Etait-ou in gard et ine drôlesse et lequel était-ou ?

Coume jhe seus curieuse, jhe lés ai-t-écouté causer. Et bin, thieulà thi avait dés grands piaux était in drôle et l'autre thi avait lés piaux ras était ine feille.

O m'a fait lever lés épales, et pis jhe me seux rappelée que quand jh'étis drôlesse, lés femmes de thieu temps portiant dés robes thi descendiant jhusqu'aux pieds et si tellement serrées qu'a peuviant faire que dés petits pas, et moué, que jh'avis ine douzaine d'années, et que jh'auris bin v'lu n'en avouèr vingt, jhe m'entouris d'ine couvarture que jh'attachis avec dés épingues, bin serrées peur faire coume z'elles, et en réfyéchissant bin, jhe n'en arrivais à thieu résultat que lés modes avant teurjhou-t-été sottes et jhénesse teurjhou in p'tit folle.

Et moué jhe n'en seux au même point. Ol est que jhe voudris bin avouer vingt ans et la taille assez fine peur porter des bludejines.

Extrait du " Bulletin de la Société d'Etudes Folkloriques du Centre Ouest " Tome II 9ème Livraison